

Notion	Définition	Image	Exemple	Calcul
INTÉRÊTS SIMPLES				
INTÉRÊTS COMPOSÉS				
VALEUR ACQUISE				
ANNUITÉ				

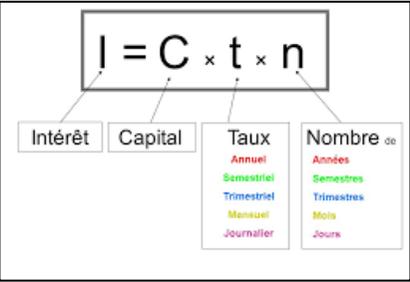


Notion	Définition	Image	Exemple	Calcul
CAPITAL EMPRUNTÉ				
AMORTISSEMENT D'EMPRUNT				
TAUX PROPORTIONNEL OU PÉRIODIQUE				



Co-Intervention Maths – Les intérêts simples et les intérêts composés

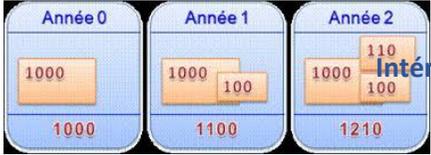
Un capital de 2 000 € est placé à 5 % pendant 5 mois. L'intérêt de ce placement est de 41.67 €.



Amortissement = Emprunt / Durée

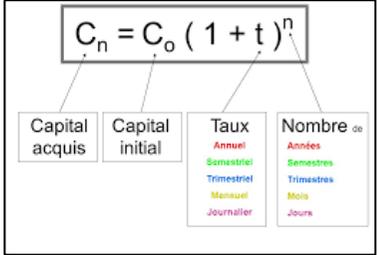
Périodes	Capital restant dû	Annuités	Intérêts	Amortissements
N	10 000,00	2 500,00	500,00	2 000,00
N+1	8 000,00	2 400,00	400,00	2 000,00
N+2	6 000,00	2 300,00	300,00	2 000,00
N+3	4 000,00	2 200,00	200,00	2 000,00
N+4	2 000,00	2 100,00	100,00	2 000,00

Ils viennent s'ajouter au capital et produisent à leur tour des intérêts de façon continue à chaque nouvelle période

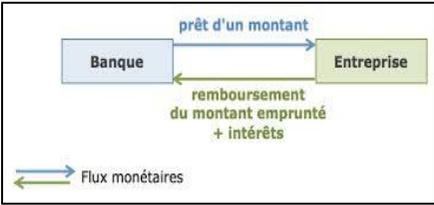


C'est la valeur finale d'un capital placé pendant plusieurs périodes

C'est la partie du capital qui est remboursée à chaque échéance périodique (par exemple chaque mois).



C'est une somme d'argent versée périodiquement par un emprunteur pour rembourser une dette.



Un capital de 10 000 € est placé pendant 5 ans à 3.80 % par an. La valeur acquise au bout des 5 ans est de 12 049.99 €

L'emprunt de 20 000 € sera remboursé sur 4 ans avec des versements annuels. L'amortissement est de 5 000 € par an.

Un capital de 10 000 € est placé pendant 5 ans à 3.80 % par an. Les intérêts sont de 2 049.99 €

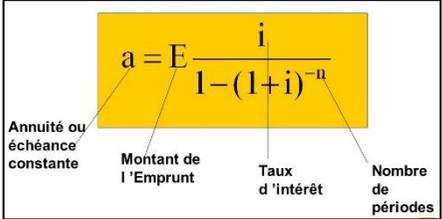
Un emprunt de 8 000 € sur 2 ans au taux de 6.4 %. L'annuité mensuelle constante est de 356.01 €

C'est le taux d'intérêt obtenu en divisant le taux annuel par le nombre d'échéances dans l'année. Il est calculé dans le cadre d'intérêts simples.

Taux semestriel =	$\frac{\text{Taux annuel}}{2}$
Taux trimestriel =	$\frac{\text{Taux annuel}}{4}$
Taux mensuel =	$\frac{\text{Taux annuel}}{12}$
Taux journalier =	$\frac{\text{Taux annuel}}{360}$

Le taux annuel est de 5.75 %. Le taux mensuel est de 0.479 %

C'est le revenu d'un capital placé ou emprunté



Correspond au montant du crédit consenti par un prêteur (une institution financière) à un emprunteur (entreprise, ménage...)

